



## ZONE DE DISTRIBUTION : COMMUNES CAB ALIMENTÉES/LAPAN

### Conclusion sanitaire

2022

La présence d'ESA métolachlore conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2022. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2022. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. L'eau peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

**B**

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 22 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 379 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE PONT DU CHER N°1, LE PONT DU CHER N°2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 8900 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BOURGES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BOURGES »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**  
Valeur moyenne : **27,4 mg/L**  
Valeur maxi : **32 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**B**

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **5**  
Nombre de mesures : **662**  
Conformité : **80 %**  
Valeur maxi : **0,183 microgramme/L (esa metolachlore)**  
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore**

#### FLUOR

**A**

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **0,117 mg/L**  
Valeur maxi : **0,13 mg/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**  
Valeur moyenne : **26,6 °f**  
Valeur maxi : **28,1 °f**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

#### CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

#### FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 11/07/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.